



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 11 mars 2024

Lieu : Châbles

CONSEIL GENERAL

Présidence : Grandgirard Janine

Présences : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Chieppa Valter, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Frey-Wyniger Jocelyne, Heberling Sven, Marti Laure, Monney Florian, Pillonel Bernard, Pillonel Patrick, Pillonel Pittet Séverine, Poyet Jérôme, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice, Sauterel Jean-Christophe, Sauter Ludovic, Wyss Gérard

Excusés : Märki Daniel, Stauffacher Jörg

Absent :

Secrétaire : Marlyse Dubey

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Cornioley Christian, Delley Stéphane, Hayoz Mary-Ann, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Excusé : -

La présidente, **Mme Janine Grandgirard**, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

J'ai le plaisir de vous souhaiter la cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général. J'adresse mes salutations au Conseil communal, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'à vous, chers collègues du Conseil général.

Mes salutations également aux représentants de la presse ainsi qu'au public présent ce soir.

Pour rappel, seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à prendre la parole.

Je termine ce soir mon mandat de présidente du Conseil général, une année cela passe vite. Ce n'est pas facile de vous exprimer mon ressenti. J'ai vécu une belle et riche expérience, que je souhaite à chacun d'entre vous, il suffit seulement de le vouloir. Durant cette année, j'ai rencontré des gens avec un parcours de vie impressionnant, je veux parler de nos aînés. J'ai également été surprise par nos jeunes citoyens qui ont déjà une vision de leur avenir. J'ai remarqué que les habitants de notre commune attendent beaucoup des autorités et des différents services communaux. Il faut rappeler que nous sommes des novices et que les tâches pour la gestion d'une commune sont de plus en plus importantes. Alors je voudrais toutes et tous vous remercier pour votre travail et engagement pour notre collectivité et son développement.

Nous allons commencer la partie officielle et je vous prie de mettre en veille ou d'éteindre vos téléphones portables.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir par courriel ou par lettre personnelle, par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mme Laure Marti, M. Alexandre Demierre et M. Ludovic Sauter.

Je remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Marlyse Dubey, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et vous informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELco).

La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Je rappelle à tous les intervenants de bien vouloir vous exprimer au micro, de donner votre nom pour la secrétaire communale et de parler suffisamment fort et distinctement pour que l'enregistrement soit audible.

Je demande maintenant à tous les Conseillers généraux de bien vouloir lever leur feuille de vote jaune afin que les scrutateurs puissent procéder au contrôle des présences.

Présences : 28

Majorité : 15

Quorum atteint

Ce soir sont excusés Messieurs Daniel Märki et Jörg Stauffacher. **Mme la présidente** relève que le Conseil communal est au complet et les remercie pour leur présence.

Mme la présidente rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas. Le quorum étant atteint, elle déclare cette assemblée valablement constituée.

L'ordre du jour, que vous avez reçu, est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu.

Le tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2023
2. Demande d'un crédit d'engagement pour l'assainissement de l'éclairage public
3. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des infrastructures électromécaniques du grand port communal à Cheyres
4. Demande d'un crédit d'engagement pour le changement du site internet
5. Demande d'un crédit d'engagement pour l'achat d'une faucardeuse pour l'entretien des ports
6. Approbation du règlement sur la plus-value
7. Présentation du rapport final de la Commission de bâtisse de la Ferme communale
8. Election du/de la Président/e du Conseil général 2024
9. Election du/de la Vice-président/e du Conseil général 2024
10. Election d'un membre au bureau du Conseil général
11. Informations du Conseil communal
12. Informations du Conseil général
13. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

La présidente demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.
Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le tractanda lèvent la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0
Le tractanda est approuvé par 28 voix.

La présidente remercie les membres du Conseil général et déclare cette assemblée ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2023

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente rappelle que le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ?

Mme la présidente apporte 3 corrections à ce procès-verbal avant de l'approuver :

La 1^{ère}, page 21, dernier alinéa, dans la réponse que donne M. Christian Cornioley dit :

On a aujourd'hui le puit du Moulin, (il faut différencier une source et un puit), qui est hors service, je rappelle qu'il était 3000 fois au-dessus de la valeur.

Correction c'est 30 fois au-dessus de la valeur, Christian s'est trompé.

Les deux autres corrections sont demandées par Mme Séverine Pillonel Pittet

Page 8, alinéa 6, il est écrit :

Mme Séverine Pillonel Pittet, Conseillère communale

Correction : Conseillère générale.

Page 12, dernier alinéa, il est écrit :

Mme Séverine Pillonel Pittet trouve dommage que lorsqu'on a une demande de crédit, il n'y ait personne dans le public.

Correction : il n'y ait personne de la société dans le public.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Dès lors, je demande aux Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le procès-verbal avec les corrections apportées de s'exprimer par main levée.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0
Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 est approuvé par 28 voix.

2. Demande d'un crédit d'engagement pour l'assainissement de l'éclairage public

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente donne la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal en charge du dicastère pour la présentation.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

On va essayer de ne pas faire d'erreur ce soir. Pour le contexte, vous avez tous lu sur la fiche de projet que nous avons la modification de la loi sur l'énergie qui nous influence et les recommandations du plan directeur de l'éclairage public de Cheyres-Châbles. J'espère que vous avez tous pris le temps d'aller au bureau communal pour le consulter. Cela nous a poussé à faire rapidement des actions concrètes pour assainir notre parc d'éclairage public ainsi que sa gestion. Il y a 2 choses : la gestion et les candélabres. Il

est intéressant de voir que nous consommons 90'000 kWh/an au niveau de l'éclairage public et que nous pouvons réduire jusqu'à 63% de notre consommation en fonction du type d'éclairage et de sa gestion. Pour Mesdames et Messieurs de la presse, la réduction que nous allons proposer ce soir correspond au niveau annuel à la consommation de 10 familles. Ce n'est pas rien. On sait qu'il est difficile de calculer un retour sur investissement pour ce genre d'installation, mais il est intéressant de voir à quel point cela a une influence sur notre société.

Si je reprends la situation actuelle, nous avons 375 points lumineux, dont 227 lampes à décharge, 148 LED et 0 LED Smart. On retrouve les 89'827 kWh et si l'on traduit cela en francs, c'est une consommation annuelle de CHF 22'481.00. C'est la situation actuelle de la consommation énergétique annuelle de la commune.

Nous avons étudié 2 variantes. Il y en a certainement bien plus, mais c'est celles qui nous paraissent le plus intéressantes. La première c'est le pilotage individuel et l'éclairage dynamique. C'est la variante 5 étoiles. On arrive à faire un pilotage individuel avec chaque candélabre dans le village et chaque candélabre est équipé d'un détecteur de présence. Quand on passe, le candélabre s'allume. Pour ce faire, nous devons poser des LED Smart qui sont une technologie un petit peu plus intelligente et pilotée à distance. Mais si on regarde notre situation actuelle, nous voyons que nous avons des lampes à décharge et des LED non-Smart. L'idée du Conseil communal n'est pas de les jeter.

La variante un peu en-dessous est un pilotage par zone avec coupure. On voit que l'on garde nos LED non-Smart, mais que l'on remplace les lampes à décharge par des LED. On aurait tout le parc en LED, mais avec un pilotage de gestion de boîtier par zone. C'est la variante la plus intéressante pour nous, car elle nous permet de garder nos 138 LED. Les points lumineux pourront être enclenchés et déclenchés par zone, mais nous seront assez intelligents pour les faire tous en même temps, cela ne va pas être un sapin de Noël. Mais cela ne permet pas de gérer un candélabre différemment d'un autre. Je rappelle que Châbles est pionnier au niveau de l'éclairage. Ils ont une extinction de 23h00 à 5h30, donc ce n'est pas nouveau. Ce qui paraît nouveau à Cheyres se fait déjà ici à Châbles.

Si on compare les 2 variantes, les 2 répondent à la stratégie énergétique et aux exigences légales, elles sont innovantes et modernes, de haute qualité. Dans les 2 variantes, nous avons des coûts de maintenance qui sont réduits du fait que c'est du LED et plus des lampes à décharge. La réduction de consommation énergétique est plus importante dans la variante 1 du fait que c'est dynamique (63% contre 59%). Les réductions sont calculées de manière assez brute et simple, en prenant la consommation du LED par rapport à une lampe à décharge. On voit que dans la variante 1, on a la sécurité et le confort, du fait de l'éclairage dynamique. A noter, comme à Châbles, les passages piétons seront quand même éclairés. Et le côté négatif de la variante 2 et qu'étant donné un pilotage par zone, il n'est pas possible d'agir indépendamment sur la route principale et/ou sur des axes secondaires.

Il faut aussi rappeler que dans le cas de réfection, comme le projet Pré-de-la-Vigne, nous allons partir automatiquement sur du pilotage dynamique.

Donc notre proposition est la variante 2, vous l'aurez compris. Il y a quasiment une différence de CHF 150'000.00 entre la 1 et la 2, pour une réduction de 4%. Donc le Conseil communal ainsi que la commission de l'énergie ont opté pour la variante 2. Celle-ci paraît la plus réaliste au vu des nombreux défis et plus acceptable financièrement car le delta d'énergie économisé est faible entre la variante 1 et 2 pour un montant d'investissement 1,5 x plus cher d'une variante à une autre.

L'idée est que cela se fasse si tout va bien en septembre 2024. Donc nous pourrons déjà en bénéficier cet hiver, je rappelle que c'est quand même en hiver que nous consommons le plus.

Les 2 nouvelles venues seront Izylum et Flexia. On gardera le candélabre en col de cygne, mais au bout du col de cygne on aura ces luminaires. On a un bon exemple à Estavayer en venant de Font où nous avons ce type d'éclairage.

Au niveau des coûts, je rappelle que nous sommes soumis aux marchés publics, vu les coûts, mais au vu des montants à engager, et des conditions techniques de la variante 2, le marché sera attribué de gré à gré sur la base d'une clause d'exception. En effet, seul Groupe E SA du fait de la propriété des éléments du réseau est en mesure d'offrir ces spécifications.

Le projet ne comprend que les coûts de réalisation pour CHF 266'031.00 + la TVA, arrondi à CHF 290'000.00. Le financement se fait par les liquidités communales si suffisantes, avec un amortissement de 10% soit, CHF 29'000.00.

En conséquence, le Conseil communal demande au Conseil général de valider la présente fiche de projet et d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 290'000.00 TTC pour l'assainissement de l'éclairage public.

Mme la présidente remercie M. Cornioley pour sa présentation et donne la parole à la commission financière.

M. Daniel Chanez, président de la commission financière

La Commission financière s'est réunie en date du 20 février 2024 pour étudier cette demande. M. Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Nous avons eu la présentation de deux variantes, la première étant le pilotage individuel et éclairage dynamique et la seconde avec un pilotage par zone avec coupure. Tout comme la commission de l'énergie et le Conseil communal, nous avons rendu plus favorable l'option de pilotage par zone avec coupure avec un gain de 52'657 KW ce qui représente une économie de CHF 13'000.00 par an. Nous rappelons que les passages à piétons sont encore à analyser.

La commission financière s'est prononcée avec 4 voix favorables et 1 voix contre pour ce crédit de CHF 290'000.00 (TTC), financé par un emprunt.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. Florian Monney, Conseiller général

Mesdames, Messieurs, permettez-moi quelques réflexions par rapport à ce projet. Tout d'abord, je m'excuse car je me suis mal renseigné. Je pensais que l'on allait jeter tous les mâts, mais cela ne change pas mon point de vue, cela ne change pas mes arguments. C'est le seul tout petit bon point que vous avez marqué ce soir pour moi, c'est que vous ne jetez pas les mâts.

Tout d'abord, abordons l'aspect financier par un simple calcul, on part d'une réduction des coûts de maintenance et de consommation d'environ CHF 17'000.00 par an avec un investissement de CHF 290'000.00, il faudra déjà 17 ans avant que l'on puisse parler d'économie. Si le financement doit se faire par un emprunt en ajoutant les intérêts on passe alors à plus de 20 ans. Economie d'énergie peut-être, mais financière absolument pas.

Mais le principal problème n'est pas là. On nous propose de remplacer 227 lampadaires qui fonctionnent encore parfaitement bien et qui esthétiquement sont encore tout à fait acceptables, mais vu qu'on les gardera, c'est moins grave. Il est malheureux de constater qu'aujourd'hui on ne prend pas encore conscience que le meilleur bilan écologique et économique qui soit, c'est d'utiliser le matériel le plus longtemps possible. Dans le bilan, il faut tenir compte de l'énergie utilisée pour la fabrication des nouveaux lampadaires. L'impact sur les finances communales n'est pas du tout le même si vous changez l'éclairage tous les 15 ans ou si vous l'utilisez sur 30, 40 ans ou même plus.

Vous parlez de la loi sur l'énergie qui sera mise en œuvre en 2028. Là aussi c'est juste une pression que l'on veut mettre sur les communes. Dites-vous bien que les communes qui ont des difficultés financières ou qui sont un peu juste avec leur budget ne vont pas faire de leur priorité le changement d'éclairage. Ce n'est pas parce que nous pensons avoir les moyens que nous devons à chaque fois que l'Etat décide quelques choses foncer tête baissée pour les réaliser. Croyez-moi, personne n'ira en prison si l'éclairage public n'est pas tout à fait aux normes en 2028. D'un côté, on veut nous imposer de consommer moins d'énergie pour l'éclairage et de l'autre on prône à tout va les véhicules électriques. La récente votation cantonale sur la recapitalisation des TPF en est un parfait exemple. On va encore une fois remplacer au plus vite des véhicules encore en parfait état de rouler. Le slogan "on marche sur la tête" n'est aujourd'hui pas seulement d'actualité pour les agriculteurs mais bien pour l'ensemble de notre société. Excusez-moi pour cet égarement et revenons à notre éclairage public. Cette loi se satisfait de l'extinction complète à certaines heures. Ce qui est bien puisque c'est la seule option valable pour éviter la pollution lumineuse. Les LED ne sont pas meilleures que les lampes à décharge sur ce point. Vous nous avez toujours dit que c'est compliqué d'éteindre car on ne peut pas simplement tout couper. Après réflexion, j'en suis venu à la conclusion qu'il est tout à fait possible d'éteindre la totalité de l'éclairage. Pourquoi laisser allumer les carrefours ou les passages piétons. D'une part, aujourd'hui les voitures sont équipées de phares de plus en plus performants. D'autre part, il est moins dangereux de traverser une route de nuit, car même sans grand dégagement, vous voyez la lueur des phares bien avant d'apercevoir le véhicule. Et encore, dites-moi combien de personnes dans nos villages traversent la chaussée entre minuit et 6h00. L'argument de la sécurité ne tient pas dans ce cas-là. Un exemple parmi d'autre le rond-point sur la route Payerne – Grandsivaz, route à grand trafic, n'est pas éclairée du tout. Pour ceux qui redescendent sur Cheyres ce soir, vous aurez l'occasion de compter le nombre de candélabres que nous avons dans notre giratoire. Enfin, je pense qu'il serait plus

approprié de changer les éclairages au fur et à mesure des travaux entrepris sur les tronçons concernés. Cela éviterait ainsi de gaspiller du matériel. Cela permettrait également de récupérer certains lampadaires pour le remplacement à d'autres endroits vu que l'on a des difficultés pour obtenir le matériel de remplacement. Un simple exemple ici à Châbles : actuellement il y en a deux lampadaires à remplacer sur la route de Mussillens. On pourrait, par exemple, en changer une série sur la route de Béthanie et ainsi en récupérer quelques-uns pour avoir de la réserve pour le centre village. Vous allez me dire que cela coûtera plus cher. Mais encore une fois, comme dit plus haut, il faut tout prendre en compte et notamment la durée d'utilisation. Et bien sûr le vendeur va également vous dire que cela coûtera beaucoup plus cher car il préfère nous vendre plus de 200 lampes d'une fois. N'oubliez pas qu'il travaille uniquement pour son propre intérêt. Vous allez peut-être encore me dire qu'avec cette option nous aurons différents systèmes d'éclairage. Cela n'a pas d'importance car nous avons toujours eu différentes variantes et qu'aucune commune de notre canton et même de Suisse n'a qu'un système d'éclairage sur l'ensemble de son territoire. Au contraire, j'y vois un avantage car la technologie évolue tellement vite que nous aurons toujours au moins une partie de notre réseau qui bénéficiera des dernières nouveautés. Des arguments, j'en aurais encore des pages à vous citer mais je vais m'arrêter là. Chers collègues du Conseil général, merci de m'avoir écouté, réfléchissez bien avant de voter. Ce n'est pas une question de moyen, mais de bon sens, imaginez le volume que représente 227 lampadaires qui vont partir en déchetterie. Est-ce que nous voulons continuer à gaspiller de la sorte. Je vous demande de rejeter ce projet.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Ce ne sont pas 227 lampadaires qui partent en déchetterie, car aujourd'hui, lorsqu'un point lumineux est défectueux, environ 10 par année, on le jette. Ils sont amortis, plus qu'amortis et en fin de vie. Ils font partie des aînés, comme disait notre présidente. En 2^e chose, je voulais juste vous lire l'article de loi : L'Etat et les communes doivent disposer d'un éclairage conforme à l'état de la technique, notamment en termes de consommation énergétique et de pollution lumineuse (je rappelle que la consommation énergétique c'est 10 familles pas 2 électrons qu'on va économiser ici), et l'exploiter de manière efficace en pratiquant l'extinction nocturne complète ou dynamique dans les zones et durant les horaires qui s'y prêtent. C'est juste pour répondre. J'entends ce que tu dis Florian, de pouvoir faire un patchwork, mais tu ne peux pas mélanger du LED et des lampes à incandescence. Donc on est obligé de faire un ensemble.

M. Florian Monney, Conseiller général

Je ne suis pas tout à fait d'accord, parce qu'aujourd'hui, c'est déjà mélangé LED et incandescence, donc faut pas nous raconter n'importe quoi. Et la loi, on est tout proche, car éteindre on pourra éteindre. Il suffit d'éteindre. A Cheyres on peut aussi éteindre, c'est juste une question de volonté.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Sache qu'on peut pas faire n'importe quoi, à un moment donné, la technique ça se passe pas forcément comme tu veux. Les extinctions et les déclenchements, faire du pilotage, c'est pas possible de mélanger, techniquement.

M. Dylan Fontana, Conseiller général

Je suis conscient que l'électricité à ce jour est un gros sujet et que nous devons penser à l'économie d'énergie et à l'écologie. Mais je ne pense pas que ce soit une priorité. Nous avons jusqu'en 2028 pour nous mettre en règle. Ce crédit de CHF 290'000.00 doit être utilisé pour d'autre chose plus urgente à mon sens comme la réfection du toit et/ou des chenaux de la grande salle de Châbles. Cela fait une année que vous avez été informé que ça coule à l'intérieur du bâtiment et à ce jour, aucune mesure n'a été prise. Je suis allé moi-même constater les dégâts et ça fait peur, j'ai des photos... J'ai appris après coup que les écoles à Cheyres ont aussi des problèmes mais je ne vais pas me prononcer à ce sujet car je n'ai pas été sur place constater. La réfection du chemin qui mène à la gare depuis la grande salle et pour finir, nous avons parlé de mettre des toilettes sèches à côté des places de jeux. Je vous remercie de votre écoute.

M. Valter Chieppa, Conseiller général

Je voulais dire qu'on oublie un peu la sécurité des gens. J'ai eu une petite expérience à Châbles, j'ai loupé le trottoir et je me suis vautré. Donc je pense aussi aux personnes âgées qui circulent dans le village et je suis

donc plutôt favorable à un éclairage dynamique, peut-être étudié sous une autre forme, une autre planification. Voilà ce que je voulais dire.

Mme Magali Chanez, Conseillère générale

Juste une question de précision : une fois que les nouvelles LED, si c'est accepté, sont posées, il y aura directement des coupures qui seront faites sur Cheyres, comme à Châbles de 23h00 à 5h30, par quartier ou partout ? J'ai pas vraiment compris comment cela se passait.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Aujourd'hui, cela reste à définir. Généralement, tu planifies le village, tu planifies pas spécialement le quartier. Mais comme je l'ai expliqué, s'il y a un nouveau quartier, il sera d'une manière dynamique. Mais on va certainement s'inspirer de Châbles avec cette plage de 23h00 à 5h30. La plage peut être décalée de 30 minutes, mais ça c'est quelque chose qui peut être réglé et qui n'est pas totalement défini.

M. Ludovic Sauter, Conseiller général

C'est plutôt une question de compréhension. Dans la fiche de projet, le centre sportif est exclu, je voulais juste savoir pourquoi.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

La raison est simple. Sur le centre sportif, il y a une réflexion globale au niveau énergétique, car il n'y a pas que les éclairages qui consomment. L'idée est de venir avec un projet global sur le site et de ne pas mélanger l'éclairage public avec l'éclairage du centre sportif.

M. Erwin Balimann, Conseiller général

Pour moi, qu'on investisse aujourd'hui CHF 290'000.00 ou qu'on investisse par étape, à la fin on va dépenser CHF 290'000.00. Alors qu'on investisse maintenant ou en 2028, il faudra investir. Alors faisons-le maintenant.

M. Denis Chanez, Conseiller général

Juste une petite question pour les éclairages des trottoirs. Ils vont rester allumés la nuit ou cela sera dans la planification ?

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Cela sera dans la planification. Non, les trottoirs ne vont pas rester. L'idée est qu'il faut déterminer les passages pour piétons, peut-être certains croisements, certains risques. Autrement cela sera l'extinction.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la présidente** prie les membres du Conseil général de passer au vote par main levée.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 290'000.00 TTC pour l'assainissement de l'éclairage public lèvent la main.

Vote :

Approbation : 19

Avis contraire : 8

Abstention : 1

Le crédit d'engagement pour l'assainissement de l'éclairage public est accepté par 19 voix.

3. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des infrastructures électromécaniques du grand port communal à Cheyres

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente donne la parole à M. Philippe Rapo, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. Philippe Rapo, Conseiller communal

Le port de Cheyres-Châbles est un très bon contribuable de notre commune, vous le savez. Preuve en est la moyenne annuelle d'à peu près CHF 600'000.00 de bénéfice avant intérêts, amortissements et autres provisions, c'est une moyenne sur les 7 dernières années. Je pense que pour garder cette attractivité de

notre port qui a déjà 17 ans et qui a subi des dégâts en 2021 et en 2023, nous avons mis en place un plan d'investissements pour la rénovation et la mise à niveau des services mis à disposition de nos locataires. Les problèmes suivants sont à prévoir si on ne fait rien : le système de comptage n'est plus fonctionnel depuis 2 ans, c'est la gratuité de l'énergie aux locataires, étant donné que l'ordinateur tourne sur une très ancienne version de Windows, on est face à un gros risque d'obsolescence, vu que la technologie des cartes RFID n'est plus disponible sur le marché, on se retrouve face à un risque de cybersécurité et de réduction, voire d'annulation des accès aux locaux et suite à nos expériences avec les compacteurs, nous savons que ce compacteur-là, celui qui est au port, arrive en fin de vie. Nous désirons être prêt à l'interdiction de bateaux moteurs, voir l'obligation de e-boot dans l'avenir, c'est dans la phase 3. Et surtout, nous désirons rester un port très attractif où les utilisateurs ont un grand plaisir à venir.

Voici la liste des principaux travaux qui vont être effectués dans les 3 phases. Dans la première phase, on ferait un déploiement de la plateforme Gestinergie 4.0 et le remplacement de la benne à déchets. Cela se ferait cette année. La 2^e phase, c'est un déplacement des tableaux électriques sur les pontons flottants, un changement des équipements électromécaniques de comptage et l'installation de nouvelles prises. La troisième phase, c'est la mise en place de bornes de recharge rapide pour les e-boot.

Pour les coûts, nous sommes, comme Christian, soumis aux marchés publics, mais nous allons faire de gré à gré, parce que nous n'avons qu'une seule solution. Gestinergie 4.0, ce sont les seuls qui peuvent faire ça, Nous avons fait un benchmark, et n'avons pas d'autres solutions.

Le projet se décompose en 3 phases : 1^{ère} phase de CHF 120'220.00 et CHF 82'480.00, une 2^e phase de CHF 214'000.00 et une troisième phase de CHF 189'000.00. Nous avons mis des divers de CHF 30'000.00. Nous serions à CHF 680'000.00 avec la TVA. Ce projet devrait se réaliser jusqu'à la fin 2028 et chacune de ces phases peut être dissociée, voir supprimée par le groupe de travail qui pilotera le projet. Je travaille maintenant beaucoup avec la Commission des petits ports, on les a inclus dans tous ces problèmes de ports, parce qu'ils sont au courant de tout. On va continuer comme ça et chaque chose sera soumise à l'approbation du groupe.

Le financement se fera par un emprunt selon nos besoins de liquidité, avec un intérêt moyen calculé à 2.15% sans amortissement étant donné qu'il passera par le fonds de rénovation qu'on a mis en place l'année passée. Je vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit et vous en remercie.

La présidente remercie M. Rapo pour sa présentation et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Dylan Fontana, secrétaire de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 20 février 2024 pour étudier cette demande. M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Nous avons eu la présentation de deux variantes, la première étant une solution hybride avec des fournisseurs habituels de la commune et la seconde avec le Groupe E qui propose Gestinergie 4.0. Le choix s'est porté sur Gestinergie 4.0, une solution importante avec l'intégration de la solution hybride. C'est la seule qui couvre l'entier des besoins, nous prenons le tout, clé en main chez Groupe E. Nous partons avec un porte-monnaie via un cloud (virtuel), ce qui facilite la tâche tant aux usagers qu'au capitaine du port. En effet, cela représente un gros montant étalé sur une période de 3 ans.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 640'000.00 (HT), financé par un emprunt. Une partie du fonds sera dissout.

Mme la présidente remercie M. Fontana pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Ludovic Sauteur, pour le groupe Avenir Cheyres-Châbles

Lors de notre séance d'information, par groupe, nous avons largement débattu de cette demande de crédit, et plus particulièrement des bornes de recharge rapide, prévues dans la 3^e phase.

Bien que prévu seulement dans une 3^{ème} phase, cet investissement nous paraît coûteux, prématuré, sans grande clientèle potentielle et sans grande opportunité de rendement également.

C'est pourquoi le groupe "Avenir Cheyres-Châbles" formule une contre-proposition au projet du Conseil communal, à savoir accepter la demande de crédit proposée, SANS les CHF 134'000.00 HT prévus pour les bornes de recharge.

Cette décision permettrait ainsi de réaliser les investissements prévus, tout en laissant le temps au Conseil communal de revenir, en temps voulu et si nécessaire, avec une nouvelle demande de crédit spécifique. Merci pour votre attention.

M. Philippe Rapo, Conseil communal

On veut présenter le tout pour voir ce que cela va coûter. Mais il est clair pour nous, que si on n'en a pas besoin, on ne va pas le faire. Je comprends très bien votre point de vue. Mais on voulait montrer combien coûtait la totalité.

M. Erwin Balimann, Conseiller général

Cela concerne aussi les bornes de recharge. Faisant partie de la commission de l'aménagement du territoire, pour toute demande d'octroi d'un permis de construire pour un jacuzzi, pour une piscine chauffée, pour de la climatisation, une source d'énergie renouvelable doit être à disposition autrement le permis est refusé, parce que c'est du confort. Est-ce que pour du loisir on se base sur la même directive. Parce qu'on vient de voter CHF 290'000.00 pour économiser de l'électricité et de l'autre côté on veut tout électrifier.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

On a au niveau de la mobilité une électrification. Cela a pour but la décarbonisation de la société. C'est pour cela qu'on met des pompes à chaleur, on investit dans des panneaux photovoltaïques. La finalité derrière c'est de décarboner. Pour décarboner, les moteurs thermiques, à essence, à mazout, etc. vont devoir disparaître. C'est le but qu'on s'est fixé au mois de juin l'année passée en voulant avoir en Suisse une société zéro carbone à l'horizon 2050. Cela fait partie de ce processus. Je comprends la question, mais ici au niveau de la mobilité, la stratégie est de décarboner et de passer à l'électrique.

Mme Magali Chanez, Conseillère générale

Une question de compréhension par rapport à ce qu'a dit Ludovic. Si on vote le projet sans les bornes électriques, cela a des conséquences sur les phases 1 et 2 ? Est-ce que lorsque l'on voudra mettre en place certaines choses, on va déjà le prévoir dans les phases 1 et 2 pour les bornes électriques ?

M. Philippe Rapo, Conseiller communal

Normalement, il n'y a aucun problème, car on va déjà tout préparer. Cela sera prêt dans les phases 1 et 2 qui prépareront la phase 3. Si on ne va pas dans la phase 3, on pourra la faire quand on veut, car on aura préparé des entrées pour pouvoir faire la phase 3.

Mme Séverine Pillonel Pittet, Conseillère générale

Une question de précision : si on est en désaccord avec la phase 3 et que l'on vote ce soir, après on n'aura plus, nous, Conseil général, voix au chapitre ? C'est juste le comité de pilotage qui pourra décider, le Conseil général n'aura plus son mot à dire, on est bien d'accord ?

M. Florian Monney, Conseiller général

Juste une précision de mon point de vue et je pense que j'ai raison : la décarbonisation ne passera pas nécessairement par le tout électrique, donc je suis aussi d'avis qu'il faut supprimer ce point et le laisser en attente. Si en plus vous dites qu'on pourra voter plus tard, cela serait bien de le voter plus tard.

M. Patrick Pillonel, Conseiller général

Actuellement, on n'a pas de borne, qu'elle est la demande pour ces bornes ? Cela fonctionne très bien sans ces bornes. On peut balancer CHF 134'000.00 comme ça. Déjà ce chiffre me paraît complètement aberrant. On a même mis la benne là-dedans, on veut bien la voter la benne, elle est dans le lot. Mais les bornes actuellement est-ce qu'il y a de la demande ? Je ne sais pas ce que représente CHF 134'000.00 d'investissement et ce qui va nous revenir après.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Il faut voir un petit peu les tendances de ce qui se passe ailleurs. Il y a des lacs aujourd'hui, un bon exemple est le lac de Thoune, avec de ports équipés de bornes de recharge. C'est comme les recharges pour voitures électriques, si on le fait on va faire de l'appel et on sera peut-être les premiers. C'est aussi une question d'habitude, si les gens prennent l'habitude de venir faire le "plein" à Cheyres, ils vont peut-être garder ces habitudes. Après je comprends tout à fait. A un moment donné, on devra faire le pas. On a la problématique d'une collectivité, on voit. Le projet, il y a 2 ans qu'on le travaille. J'ai juste un petit peu peur qu'à un moment donné, on loupe la coche, parce qu'il faut 2 ans pour vous reposer une demande de crédit. Il faut juste avoir conscience de cela. Je pense que vous pouvez avoir confiance au Conseil communal, la commission des petits ports est aussi dedans. Donc on ne fait pas un chèque en blanc au Conseil communal. Il y a tout un groupe derrière.

Les discussions étant terminées, **Mme la présidente** demande au groupe Avenir Cheyres-Châbles s'il maintient sa contre-proposition. Ce qui est le cas.

Selon la procédure, la proposition du Conseil communal va être soumise au vote en premier. Si elle est refusée, la contre-proposition sera alors soumise au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement de CHF 640'000.00 HT pour la réfection des infrastructures électromécaniques du grand port lèvent la main.

Vote :

Approbation : 6 Avis contraire : 21 Abstention : 1

Le crédit d'engagement de CHF 640'000.00 HT pour la réfection des infrastructures électromécaniques du grand port est refusé par 21 voix.

Nous passons au vote de la contre-proposition.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la contre-proposition du groupe Avenir Cheyres-Châbles au projet communal à savoir accepter la demande de crédit proposé, SANS les CHF 134'000.00 HT prévus pour les bornes de recharge lèvent la main, avec un nouveau total CHF 506'000.00 HT.

Vote :

Approbation : 21 Avis contraire : 6 Abstention : 1

La contre-proposition est acceptée par 21 voix.

4. Demande d'un crédit d'engagement pour le changement du site internet

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente donne la parole à M. Philippe Rapo, Conseiller communal pour la présentation de cette demande.

M. Philippe Rapo, Conseiller communal

Le site internet a été mis en place en 2017 et n'est plus adapté aujourd'hui à l'évolution actuelle de la communication. On a remarqué cela spécialement suite aux crues de 2021 et 2023, il y avait clairement des problèmes de communication avec nos citoyens qui se sont plaints qu'on arrivait pas à leur indiquer assez rapidement ce qui se passait. Vous avez vu qu'on devait placarder. On a fait plein de solutions, mais qui ne plaisaient à personne. Il y a un petit moment que l'on regarde ce problème et nous avons un projet qui est parti depuis 2023 avec le personnel de l'administration. On vous propose une refonte du site internet actuel avec une mise en place pour la fin de l'année. Je ne vais pas entrer en détail du site internet, nous avons été vers plusieurs sociétés, mais nous en avons retenu une qui a 650 communes en Suisse.

Le financement se fera par les liquidités courantes avec 20% d'amortissements. Nous vous demandons de valider la fiche de projet et de nous octroyer un crédit d'engagement de CHF 35'000.00 TTC pour le changement du site internet.

Mme la présidente remercie M. Rapo pour sa présentation et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Daniel Chanez, président de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 20 février 2024 pour étudier cette demande. M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Le prix paraît cher, mais nous ne sommes pas des spécialistes et n'avons pas le détail de ce que cela couvre exactement. Nous n'avons rien d'autre à y ajouter. Le site actuel est obsolète et non pratique. Nous devons le changer, c'est un outil de travail pour la commune.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 35'000.00 (TTC), financé par les liquidités communales.

Mme la présidente remercie M. Chanez et ouvre la discussion.

M. Valter Chieppa, Conseiller général

J'aimerais avoir une précision quant à la maintenance du site. La maintenance annuelle paraît élevée et je souhaite savoir si la mise à jour du site sera de compétence communale ou du prestataire.

M. Philippe Rapo, Conseiller communal

Par rapport au site actuelle, nous aurons la mainmise. Actuellement, nous avons un problème car pour environ la moitié des changements, nous devons passer par le prestataire et c'est très lent. Avec le nouveau système, nous ferons directement les choses.

M. Valter Chieppa, Conseiller général

La question est de savoir si quelqu'un au bureau communal sera expressément formé pour mettre à jour le site, pour mettre des articles, pour qu'il soit à jour rapidement.

M. Philippe Rapo, Conseiller communal

C'est le but, il y aura un spécialiste et même une deuxième personne. Cette personne va suivre la communication. Ce qui est intéressant, c'est qu'avec le nouveau système, au moment où on changera le numéro de téléphone d'un collaborateur cela sera changé sur tout, sur les iPhones, sur le site internet et sur les applications. Ce qui est intéressant c'est qu'on change à une seule place et cela sera une personne de l'administration.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement de CHF 35'000.00 TTC pour le changement du site internet lèvent la main.

Vote :

Approbation : 28

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Le crédit d'engagement de CHF 35'000.00 TTC pour le changement du site internet est accepté par 28 voix.

5. Demande de crédit d'engagement pour l'achat d'une faucardeuse pour l'entretien des ports

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente passe la parole à M. Philippe Rapo, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. Philippe Rapo, Conseiller communal

Depuis de nombreuses années, nous devons couper et ramasser les algues de tous nos ports afin que nos locataires puissent sortir leur bateau. Une nouvelle variété d'algue venue d'Amérique du Nord que l'on retrouve essentiellement aux abords de la Grande Cariçaie a fait son apparition. La Grande Cariçaie a même fait des contrôles sur ces algues et l'on peut imaginer que cela va encore augmenter. En 2023, notre capitaine avec des étudiants ont sorti 20 cm d'algues restant autour des bateaux au croc et à la fourche. Le problème que l'on a c'est que le délai pour obtenir la faucardeuse hors planning est long car la société s'occupe de beaucoup de ports du lac de Neuchâtel. C'est pour cette raison que l'on a pensé acheter une faucardeuse.

Et bien c'est tout simplement une machine qui coupe les algues entre 1,20m et 1,80m de profondeur et les ramasse via un tapis roulant. Après avoir analysé une faucardeuse avec fourche à l'avant qui n'est pas une bonne solution car trop vite pleine, une 2^{ème} solution est d'acheter une faucardeuse identique à celle que nous louons chaque année mais son gros défaut, en plus d'être très chère, CHF 500'000.00, est qu'elle est propulsée par une roue à aube. Chaque fois qu'elle s'arrête, elle relâche automatiquement le dernier mètre d'algues coupées qui ne peut pas monter sur le tapis et retombe entre les bateaux. C'est pour cette raison qu'ils ont dû, la saison passée spécialement, ramasser au croc toutes ces algues. Donc on est allé vers une 3^{ème} solution, que notre capitaine a trouvé. C'est une faucardeuse qui a été produite en Hollande et qu'on va acheter en France et qui est très malléable et plus petite. Dès qu'on aura votre OK ce soir, j'espère, on va précommander la machine le plus tôt possible afin d'obtenir une livraison si possible avant l'été. On aura bien entendu encore un délai référendaire. Cela va être très short, mais on va essayer de l'avoir encore pour cette année, autrement on fera encore une fois des locations. Au niveau des coûts, la faucardeuse est environ € 200'000.00. Il y aura besoin d'un couteau à côté, il est mis dans le projet, qu'on mettra sur un bateau pour aller un peu plus profond, des frais d'importation, c'est assez compliqué à dire, mais on a mis 18% maximum, j'espère pas et 5 % de d'imprévus, donc CHF 260'000.00 HT, TVA CHF 21'000.00, donc total CHF 281'000.00, arrondi à CHF 282'000.00. Le financement par un emprunt en cas de liquidités insuffisantes, avec des intérêts à 2,15% et un amortissement de 10% soit 28'000.00. En conséquence, le Conseil communal vous demande de valider la présente fiche de projet et d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 282'000.00 pour l'achat de cette faucardeuse.

Mme la présidente remercie M. Rapo pour sa présentation et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Dylan Fontana, secrétaire de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 20 février 2024 pour étudier cette demande. M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

A ce jour, notre capitaine doit aller sur place dépanner les bateaux bloqués. Grâce à cette machine, nous serons autonomes et c'est pour nous un bon investissement pour l'entretien du port. Deux personnes seront formées sur cette machine et nous relevons que les algues seront reprises pour faire du bio. Il n'est pas prévu de la louer pour d'autres communes dans un premier temps, ce qui est regrettable, mais la Commission des finances encourage tout de même le Conseil à la louer rapidement afin de la rentabiliser. La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 282'000.00 (TTC), financé par un emprunt.

Mme la présidente remercie la commission financière et ouvre la parole.

M. Patrick Pillonel, Conseiller général

C'est très bien, c'est un joli véhicule comme on peut dire. Le choix a été fait par assez de gens qui ont étudié. Je déteste les chiffres en Euro, en Suisse, mais c'est fait, c'est fait. Par contre, comme Dylan est déjà intervenu maintenant, demain matin, si on accepte ça, vous devez contacter rapidement les ports voisins pour rentabiliser cette machine, parce que je pense qu'il y en aura bien qui seront contents qu'on aille leur donner un coup de main.

Philippe Rapo, Conseiller communal

Effectivement, le but n'est pas de faire du rendement avec ça, mais effectivement si on a du temps on le fera, c'est bien clair. Imaginez-vous, en plein mois de juin, quand on aura faucardé, si on a Yvonand qui nous demande ou Yverdon, faudra mettre quelqu'un au port, mais on verra. Bien entendu, si on peut on le fera.

Denis Chanez, Conseiller général

Juste une question pour l'hivernage : le véhicule, il sort de l'eau et se stocke où ? Ou on le laisse dans le port ?

Philippe Rapo, Conseiller communal

C'est une très bonne question. J'ai posé la même. Effectivement, on aimerait le mettre à la voirie, mais c'est un engin relativement volumineux, donc c'est un petit problème. Mais on va voir. Si on peut le mettre à la voirie, on le met, sinon on sera obligé de le laisser à l'eau. Mais c'est vrai qu'il sera bien mieux protégé et il va durer plus longtemps. Le but c'est de trouver de la place.

Florian Monney, conseiller général

Juste une petite remarque qui n'est pas très importante. Dans le dossier que vous nous avez mis, le couteau, il se met sur le bateau de la capitainerie, donc il n'y a pas besoin d'acheter un autre bateau et il est utilisé uniquement au grand port, contrairement à ce qui est marqué et pas dans les petits ports, car c'est là qu'il faut aller plus profond.

Philippe Rapo, Conseiller communal

Exactement, tout à fait juste. C'est une erreur dans la fiche de projet.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Les Conseillères et conseillers qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement de CHF 282'000.00 TTC pour l'achat de cette faucardeuse lèvent la main.

Vote :

Approbation : 28

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Le crédit d'engagement de CHF 282'000.00 pour l'achat d'une faucardeuse est accepté par 28 voix.

6. Approbation du règlement relatif à la taxe sur la plus-value

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente passe la parole à M. Fabien Monney, Syndic, pour la présentation du règlement.

M. Fabien Monney, Syndic

Un petit rappel du contexte par rapport à ce futur règlement. Le 1^{er} mai 2014 est entrée en vigueur la révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, ce qui a introduit un régime de compensation des avantages et inconvénients qui découle de mesures d'aménagement, qui consiste au prélèvement d'une taxe sur la plus-value. Le canton de Fribourg s'est doté des dispositions légales pour répondre aux exigences fédérales. L'introduction de la taxe sur la plus-value répond à une exigence d'égalité de traitement entre les propriétaires fonciers, cela veut dire que les propriétaires qui bénéficient d'une mesure d'aménagement paient dorénavant une taxe sur la plus-value. La plus-value, c'est la différence entre la valeur vénale avant et après la mesure. La taxe est perçue auprès des propriétaires qui bénéficient d'une mesure d'aménagement prévue dans les PAL qui ont été approuvés après le 1^{er} janvier 2018, c'est le

cas pour notre commune. Cette contribution cantonale s'élève à 20% de la plus-value résultant d'une mesure d'aménagement. Cette contribution est versée dans un fonds cantonal. Elle sert principalement au financement des indemnités dues par les communes en cas d'expropriation matérielle, donc en cas de dézonage. La commission cantonale d'acquisition des immeubles instruit les dossiers et rend la décision de taxation et c'est le service cantonal des contributions qui va procéder à la facturation. Avant cela, chaque parcelle qui est au bénéfice d'une mesure d'aménagement à une inscription qui se fait au Registre foncier sur la parcelle concernée. Donc en cas de vente, cette mention au Registre foncier va suivre jusqu'à ce qu'elle soit payée par le propriétaire. L'assujettissement de la taxe à la plus-value, ce sont des mises en zone qui sont assujettis, des changements d'affectation d'un bien-fonds, c'est-à-dire quand il y a un changement de zone, pour notre commune, principalement la zone de Ferrajo à Cheyres qui a subi un changement de zone. À savoir que les changements effectués dans notre PAL pour les communes sont exemptés de la taxe. Donc on a déjà reçu les décisions de taxation comme quoi on est exempté. Et aussi à savoir, cela ne figure pas dans le dossier, mais une taxation de moins de CHF 20'000.00 n'est pas perçue. Et aussi les augmentations d'indices d'un bien-fonds, pour autant que l'augmentation représente au minimum 50 % des surfaces de plancher du potentiel initial.

La commune peut percevoir une part de ce que le canton a encaissé, c'est là que c'est intéressant pour nous. La condition pour aller chercher dans ce pot cantonal de l'argent, c'est de disposer d'un règlement qui fixe le taux maximum. C'est ce qui vous est proposé ce soir. Le taux fixé dans le règlement communal est de 25%, c'est le maximum qu'on peut aller chercher et c'est le maximum prévu par la loi. Un exemple : s'il y a eu une taxation selon une décision de CHF 50'000.00, la part communale prélevée sur la part prélevée par le canton sera de 25% de CHF 50'000.00, donc CHF 12'500.00, ça peut être très intéressant.

L'affectation de cette part communale sur la taxe sur la plus-value sert prioritairement à indemniser les cas d'expropriation matérielle, et ensuite vous avez la liste : financer l'acquisition de terrains par le biais d'un droit d'emption légal, les études de densification et de requalification, des plans d'aménagement de détail, l'aménagement d'espaces publics. Je ne vous fais pas la lecture, vous avez cela à l'écran. Sont prioritaires, les indemnités pour les expropriations matérielles, elles sont prises sur les 20 premiers millions du fond cantonal. Et après seulement, on peut aller chercher de l'argent pour l'acquisition de terrain, etc. Donc d'abord pour indemniser les cas d'expropriation matérielle. Il n'y a pas besoin d'avoir un minimum de 20 millions. Je me suis renseigné, dès qu'il y a de l'argent, on peut aller puiser dedans, mais il faut un règlement. Je ne sais pas si vous voulez passer le règlement article par article, il n'y en a pas beaucoup, il y en a 6. Le plus important c'est l'article 2 qui fixe le taux à 25%, c'est un règlement-type cantonal. Il n'a pas du tout été modifié dans sa substance, si ce n'est qu'on a mis le taux de 25%. Cela reprend à l'article 3 ce que je vous ai expliqué tout à l'heure et le reste ce sont des explications financières. On vous demande d'approuver ce règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

Mme la présidente remercie M. Monney pour sa présentation et donne la parole à la commission financière.

M. Daniel Chanez, président de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 20 février 2024 pour étudier ce règlement. M. Stéphane Rey, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du règlement. Il a répondu à nos questions et le remercions vivement pour sa présentation.

A ce jour, une taxe cantonale de 20% est prélevée sur la plus-value de la valeur vénale d'un bien-fonds à la suite de l'entrée en force de mesures d'aménagement (révision ou modification du PAL). Grâce à ce nouveau règlement, la commune pourra toucher le 25% des 20% et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 pour autant que le fond atteigne 20 millions de francs. A ce jour, personne ne peut nous renseigner sur les nouvelles entrées, même estimatives, que cela pourra rapporter. Nous ne sommes pas convaincus que le Conseil ait bien compris de quoi il s'agissait exactement et l'impact concret de cette nouvelle taxe pour la Commune.

La Commission financière a approuvé à l'unanimité le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

Mme la présidente remercie M. Chanez pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Ludovic Sauter, Conseiller général

Une phrase dans la présentation m'a semé le doute. Dans le début de la présentation, on parle que le PAL a été approuvé. J'avais en tête que le dernier PAL n'avait encore été validé et approuvé, j'ai peut-être un petit flou à ce niveau-là.

M. Fabien Monney, Syndic

Notre PAL n'est pas entièrement approuvé, mais il est approuvé à 98%. Il y a 3 oppositions qui sont en cours de traitement, mais on peut déjà statuer avec le nouveau PAL.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le nouveau règlement relatif à l'introduction d'une taxe communale sur la plus-value, s'expriment par main levée.

Vote :

Approbation : 27

Avis contraire : 0

Abstention : 1

Le règlement relatif à la taxe sur la plus-value est approuvé par 27 voix.

7. Présentation du rapport final de la Commission de bâtisse de la Ferme communale

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente passe la parole à M. Stéphane Rey, président de la CoBa.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Dans les prochains slides, je vais revenir sur le rapport final de la CoBa. Plutôt que de passer en revue tous les éléments techniques mis dans le rapport, je vais m'accrocher sur certains éléments, quelques impacts que l'on a eu lors de ce projet. Il s'agit ce soir d'une information puisque le bouclage du projet a été inclus dans les comptes 2022, les comptes que vous avez acceptés au mois de juin l'année passée. Le but ici est que conformément à l'article 6 du règlement des finances, on informe la commission financière et de facto le Conseil général.

Quelques échelons : démarrage du projet avec un concours d'architecte, en 2017, la première CoBa a été créée. On a développé un projet qui a débouché le 18 mars 2019 sur une première demande de crédit. Ensuite de ça tout un épisode politico-cheyrois-châblois sur ce projet, pour finalement relancer une nouvelle CoBa au mois de mai 2019. On est parti sur une phase de développement de projet avec un coup de frein le 17 février 2020. On a vu qu'on ne pouvait pas boucler le projet comme prévu, il y a donc eu le vote d'un crédit additionnel le 29 juin 2020 et ensuite le projet a démarré avec le début des travaux le 11 janvier 2021. On voit qu'il a fallu 6 ans pour lancer ce projet-là et ensuite le gros du travail avec en août 2022 la rentrée scolaire avec la crèche, premier succès de ce projet. L'inauguration en septembre et les travaux se sont terminés fin décembre 2022. La CoBa s'est ensuite réunie quelques fois pour boucler ces travaux. On a eu une séance finale en novembre passé et c'est là que la facture finale a été validée. Quelques chiffres : 34 séances de la commission de bâtisse, 3 chantiers distincts pour le début du chantier à cause du Covid. On a dû isoler les chantiers, c'était assez compliqué pour les entreprises. On a eu 77 séances de chantier, 55 entreprises ont été coordonnées, 98 bons de paiements, une équipe pluridisciplinaire qui a travaillé d'arrache-pied durant plus de 3 années pour ce projet.

Quelques images des travaux sont présentées.

Un concours a eu lieu en 2016. A la présentation des résultats de ce concours, on parlait d'une estimation à CHF 5'100'000.00. C'était l'estimation du jury de ce concours. Ensuite, on a eu un devis général au mois de mars 2020 pour CHF 4'663'000.00 et une adjudication de gros travaux pour CHF 3'861'000.00. C'était le premier jalon qui permettait de voir que nous étions plus ou moins dans le tir. En cours de projet, on a eu quelques soucis : demandes supplémentaires des services cantonaux, ECAB, etc. On a été devant la commission financière pour une demande de rallonge d'environ CHF 185'000.00 de plus-value qu'on a justifié. Cela a été acquiescé par la commission financière, pour finalement avoir des contrats engagés à hauteur de CHF 4'503'000.00. Au final, l'objet est à CHF 4'807'777.00 avec une différence par rapport au

devis général de CHF 144'777.00. Ce que le Conseil général a voté, je trouve aussi utile de le rappeler, c'est un premier crédit le 18 mars 2019 de CHF 3'828'000.00, un crédit additionnel en juin 2020 de CHF 780'000.00.

La mise en séparatif du collecteur de CHF 40'000.00, ce crédit n'a pas été touché, parce que l'entier des factures a été inclus dans le projet de la ferme. Si vous avez additionné les chiffres de la page d'avant avec ceux-ci, il y a un gain de CHF 55'000.00, ce sont les honoraires du préprojet, les honoraires du travail qui a été fait par la première CoBa.

Quelques images des travaux sont présentées.

Depuis la rentrée 2022, la crèche est opérationnelle à 100%, elle offre 26 places de crèche, donc 2 de plus que prévues, sa fréquentation approche les 100%. On a 7 appartements loués, il s'agit de 3x 3.5 pièces dont deux duplex et 4x 2.5 pièces adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le bâtiment répond au cahier des charges malgré quelques adaptations mineures. Un studio a disparu, car difficilement rentable. Il était dans les combles. On a préféré le supprimer pour avoir des galetas.

Quelques images de la crèche à l'état actuel sont présentées.

Je tiens à remercier ici le Conseil communal et le Conseil général pour la confiance qu'ils ont témoigné envers la CoBa et les gens qui se reconnaissent, qui ont travaillé dans ce projet, cela serait trop compliqué de les nommer tous. Merci à eux. Je pense que c'est un bel objet qu'on a réalisé à Cheyres-Châbles. Merci de votre attention.

La présidente remercie M. Rey et donne la parole à la commission financière.

M. Dylan Fontana, secrétaire de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 20 février 2024 pour avoir la présentation du rapport final de la commission de bâtisse de la ferme communale. M. Stéphane Rey, Conseiller communal, nous a présenté le rapport final. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et le remercions vivement pour sa présentation.

Nous attendons à ce jour les subventions suivantes : CHF 62'199.00 dans l'exploitation de la crèche (Confédération), CHF 40'000.00 de SBC (Conservation des biens culturels immeubles) et CHF 35'000.00 de préavis du SDE (service de l'énergie). Nous n'avons rien d'autre à y ajouter.

Nous remercions sincèrement M. Stéphane Rey ainsi que la commission de bâtisse pour l'excellent travail du suivi de ce gros projet.

Mme la présidente remercie M. Fontana et ouvre la discussion.

M. Patrick Pillonel, Conseiller général

Je vais essayer de causer autant de fois que Florian ! Merci de l'explication, je crois que nous, avant la fusion en 2017, gens de Cheyres, on disait à Châbles avec leur ferme, ils pourraient bien faire quelque chose. On va faire quelque chose là-bas, parce qu'on fait tous les investissements à Cheyres. Après on a bien discuté, et ce qui a été super c'est qu'on a tous été derrière ce projet. Après le projet il a commencé et un projet comme ça, avec les Biens culturels sur le dos, avec le Covid, avec les difficultés de transformation, finir à 3% près dans ce budget, chapeau et félicitations au Conseil général et surtout à Stéphane qui a suivi ce projet. La réalisation est magnifique, les petits gamins sont contents. Bravo et merci.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Concernant la subvention de l'OFAS, l'Office fédéral des assurances sociales. On les a touchés ces subventions, mais on a décidé de les utiliser pour tout ce qui est compte d'exploitation. Comme le bilan final était positif, on les a utilisés pour tout ce qui était installation de la crèche, c'est donc parti dans le fonctionnement. Je profite aussi de remercier l'acteur principal que sont les architectes. Sans eux, nous ne serions pas arrivés à ce résultat-là.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la présidente** remercie toutes les personnes qui ont travaillé pour la réalisation de ce projet compliqué, mais qui est une belle réussite.

8. Election du/de la Président/e du Conseil général 2024

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente annonce que le bureau n'a reçu qu'une seule candidature pour ce poste, celle de M. Patrick Castioni, qui est actuellement vice-président du Conseil général. Elle donne la parole à M. Ludovic Sauteur, du groupe Avenir pour Cheyres-Châbles.

M. Ludovic Sauteur, pour le groupe Avenir Cheyres-Châbles

Au nom du groupe "Avenir Cheyres-Châbles", j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de M. Patrick Castioni à la présidence du Conseil général.

Patrick a 28 ans, tout bientôt 29 et habite à Cheyres, dans un quartier pourvoyeur de conseillers généraux et communaux.

Juriste de formation, il travaille actuellement auprès de la Préfecture de la Broye ainsi qu'auprès de l'Université de Fribourg, tout en terminant parallèlement son travail de doctorat, qu'il rédige en allemand, car Patrick maîtrise parfaitement le français et l'allemand.

Côté hobbies, je n'en citerai que quelques-uns, comme le golf, les échecs ou sa passion pour le progrès et la recherche scientifique.

Depuis le début de l'année, il est également chef de section de notre service du feu.

Côté politique, il est entré au Conseil général en 2019. Réélu en 2021, il est actuellement vice-président du Conseil général.

Patrick, nous te remercions d'ores et déjà pour ta candidature, pour ton engagement pour le groupe et surtout pour notre commune.

Mme la présidente remercie M. Sauteur et demande s'il y a d'autres candidatures.

Comme ce n'est pas le cas, elle proclame l'élection tacite de M. Patrick Castioni à la présidence du Conseil général de Cheyres-Châbles, conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Elle félicite M. Castioni et lui souhaite de passer de bons moments à ce poste. Elle propose de l'applaudir.

9. Election du/de la Vice-président/e du Conseil général 2024

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente informe que le bureau n'a également reçu qu'une seule candidature pour ce poste, celle de Mme Laure Marti, du groupe Ensemble, qui est actuellement membre du bureau du Conseil général.

Mme la présidente demande s'il y a d'autres candidatures.

Comme ce n'est pas le cas, elle proclame l'élection tacite de Mme Marti en tant que vice-présidente du Conseil général de Cheyres-Châbles, conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Elle félicite Laure pour son engagement et propose de l'applaudir.

10. Election d'un membre du bureau du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente informe que suite à la nomination de Mme Laure Marti à la vice-présidence, un poste de membre du bureau est vacant. Après une demande au groupe Ensemble, aucune candidature n'est arrivée. De ce fait, elle pose sa candidature pour reprendre ce poste.

Elle passe la parole à M. Castioni, vice-président pour la suite.

M. Patrick Castioni demande s'il y a d'autre candidature. Comme ce n'est pas le cas, il proclame l'élection tacite de Mme Janine Grandgirard en tant que membre du bureau du Conseil général, conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

11. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente donne la parole à tous les conseillers communaux. Durant ce point, seuls les membres de l'exécutif ont droit à la parole.

On va commencer par M. Fabien Monney, syndic, M. Philippe Rapo, vice-syndic, MM Christian Cornioley, Stéphane Delley, Mme Mary-Anne Hayoz, et MM Bernard Pochon et Stéphane Rey.

M. Fabien Monney, Syndic

- **Personnel :** Pour donner suite à la vacance du poste, le Conseil communal a engagé un nouveau concierge en la personne de M. Guiseppe De Pippa, qui est né en 1970, il est célibataire et habite Cheseaux-Noréaz (près d'Yverdon). Correspondant en tout point au profil recherché et titulaire d'un CFC d'agent d'exploitation, M. De Pippa entrera en fonction le 1^{er} avril 2024. Il occupera donc le poste de concierge mis au taux de 100%. Dès son engagement, il bénéficiera d'un accompagnement interne afin de lui permettre la prise en main de ce poste important au sein de notre commune. On lui souhaite déjà la bienvenue et beaucoup de satisfactions dans ses nouvelles tâches.
- Qui dit conciergerie, dit aussi remerciement à l'entreprise Huguet Sàrl. Je tenais à exprimer, au nom du Conseil communal, toute ma gratitude et mes chaleureux remerciements à l'entreprise Huguet Sàrl et plus particulièrement à son directeur Florian pour le travail remarquable que cette entreprise a accompli en tant que prestataire de services de conciergerie au sein de notre commune. Le professionnalisme, la disponibilité et la gentillesse de Florian ont véritablement marqué notre collaboration. Au fil des années, l'entreprise a su répondre à nos besoins avec efficacité et dévouement. L'engagement particulier de Florian à fournir un service de qualité, même aux heures les plus tardives, a été remarquable et grandement apprécié par tous. Bien que nous regrettions la décision de l'entreprise de mettre un terme à nos relations de travail, nous respectons pleinement ce choix. Je tiens à adresser mes meilleurs vœux de réussite à Florian pour l'avenir ainsi qu'à toute l'équipe d'Huguet Sàrl. Que leurs projets futurs soient couronnés de succès et d'épanouissement professionnel. Encore une fois, un tout grand merci pour la collaboration passée !
- Un départ à la retraite annoncé : M. Francis Delley, né en 1959, a fait valoir son droit à la retraite. Il a été engagé le 23 juin 2017 dans notre commune, d'abord comme auxiliaire de voirie, puis dès le 1^{er} janvier 2019 comme employé au service des parcs et chemins à 60%, détaché à la gestion de la déchetterie. Les autorités auront l'occasion de le remercier officiellement et plus personnellement lors de son départ, soit à fin septembre 2024. Je tiens quand même ce soir, au nom de l'ensemble des autorités, à lui exprimer par avance nos sincères remerciements pour son engagement, son professionnalisme et le travail qu'il a accompli au sein de notre commune. Je tiens à le féliciter pour cette nouvelle étape qui s'ouvre à lui et souhaite qu'il puisse profiter pleinement de cette nouvelle aventure qui s'annonce. Je suis certain que cette nouvelle vie sera remplie de bonheur et de réussite. Encore une fois, un grand merci pour tout ce qu'il a apporté à notre commune !
- Afin de remplacer M. Francis Delley, un poste d'employé de voirie avec une spécialisation en déchetterie a été mis au concours. Un candidat s'est détaché parmi les divers dossiers des postulants. Les candidats ont été auditionnés et le candidat retenu a accepté le contrat de travail ainsi que le cahier des charges proposés. L'engagement est prévu pour le 1^{er} avril 2024 à un taux de 60%. Il est toutefois prématuré de

dévoiler l'identité du futur collaborateur car le contrat n'a pas officiellement été signé, mais le sera sous peu. Vous serez informés une fois les relations contractuelles finalisées.

- **Crues** : Moins importantes qu'en 2021, cette crue nous a permis quand même de tester notre plan d'alarme. La cellule communale de gestion des crues a été mise en place et a pu travailler de manière anticipatoire. Avec un peu de recul, on peut affirmer que le dispositif prévu fonctionne. L'acquisition d'une remorque de matériel spécifique aux crues permettra de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence lors de crues. Avec la future mise en place d'une technologie de communication personnalisée, nous pourrions diffuser des informations et alertes en temps réel aux résidents des zones concernées, et aussi à toute la population pour d'autres événements. Lors des inondations, nous avons reçu plusieurs réclamations. Le personnel administratif ainsi que le Conseil communal ont traité chacune des réclamations. Plusieurs séances d'informations ont été organisées afin d'informer les réclamants des dispositions prises lors des crues ainsi que des mesures d'améliorations encore possibles et à venir. Le Conseil communal s'est déjà penché sur le réseau des eaux usées, principale source d'inquiétude des habitants lors des crues, pour ceux qui sont situés en-dessous de la voie de chemin de fer. Avec l'appui de partenaires, nous avons déjà commencé à faire un premier état technique et de conformité des installations publiques et privées des eaux.
- **Centenaire** : Félicitation à notre nouveau centenaire, c'est le 4^e dans notre commune. Le 27 janvier 2024, M. Paul Ricci, habitant de Châbles, est entré dans sa centième année. Nous avons eu le privilège de le fêter dignement, entouré de toute sa famille et quelques amis proches. La commune était représentée par Mme Janine Grandgirard, présidente du Conseil général, M. Bernard Pochon, conseiller communal responsable du dicastère du social et moi-même pour représenter le Conseil communal. M. Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, ainsi qu'un huissier en tenu d'apparat représentaient le Canton de Fribourg. Après une partie officielle rempli d'émotion et de discours retraçant un parcours de vie intense, une partie plus conviviale s'est déroulée à la salle de Châbles durant laquelle M. Paul Ricci s'est fait un plaisir de trinquer avec tous ses invités. Nous réitérons toutes nos félicitations à M. Paul Ricci pour son centième anniversaire !
- **Vision communale** : Comme de coutume à cette période, un petit retour sur la vision communale. Je vous rappelle ici le slogan de notre vision communale qui est le fil rouge de toute l'action communale. L'état d'avancement de la vision vous a été transmis comme chaque année à la même période. Il s'agit du troisième pointage depuis son démarrage. Ce document, qui compte plus de 70 pages vous informe des projets en cours ou à venir que le Conseil communal met en œuvre pour le bien-être et le développement de notre commune. Je vous souhaite d'ores et déjà une bonne lecture ! Toutefois, je voudrais quand même vous donner quelques chiffres, sans faire toute la présentation. Pour rappel : la vision comporte 12 thématiques, 31 objectifs cibles et 57 projets identifiés. En 2023, nous avons 22 projets planifiés dans la vision communale. 15 dossiers ont été démarrés et suivent leur cours, 6 dossiers sont actuellement en attente de progression, 1 dossier a été bouclé en cours d'année, c'est le concept Senior+ et nous n'avons aucun dossier stoppé. Le Conseil communal estime qu'il s'agit ici d'un excellent bilan pour l'année 2023 écoulée par rapport à la planification. A noter que pour 2024, nous avons 14 projets identifiés qui sont dans les starting-blocks, prêt à être démarrés.
- **Bataillon des sapeurs-pompiers de la Broye** : On a le plaisir de féliciter M. Sébastien Cantova, M. Patrick Castioni et M. Florian Huguet qui ont été promus au grade de lieutenant au sein de la base de départ "Aqua" de Cheyres-Châbles. Nous les remercions sincèrement pour leur engagement et pour tout le travail de milice qu'ils effectuent au sein du bataillon, au service de notre population. Je souhaite rappeler que l'engagement sans compter de telles personnes au sein des sapeurs-pompiers est crucial afin d'assurer la sécurité et la protection de notre population contre les situations d'urgence. Encore toutes nos félicitations !

M. Philippe Rapo, Vice-Syndic

- **Investissements en cours** :
 - **Faucardeuse** : Je ne vais pas revenir sur ce projet qui a été voté ce soir. Dès demain, on va regarder pour la commander.
 - **Réfection des infrastructures électromécaniques** : La demande a été plus que partiellement acceptée, je vous en remercie.
 - **Réfection Môle coté Jura** : Les travaux vont commencer sous peu. Ils font suite aux crues de 2021 et seront supportés par l'assurance.

- **Réfection Digue Est** : Nous avons déjà reçu du bureau d'ingénieurs SDI une première estimation pour l'allongement et le rehaussement de la digue et que nous avons mis au budget 2024. J'espère avoir les informations assez rapidement pour que je puisse si possible passer cela au mois de mai.
- **Projet des petits-ports** : C'est Janine Grandgirard, la présidente de la ComApp qui vous en dira 2 mots après.
- **Débarcadère** : Suite à l'estimation des coûts par le bureau SDI, nous sommes en pleine étude et recherche pour son financement. Ce projet prendra bien plus de temps que prévu, quelques années, car il y a pas mal de sujets politiques dedans.
- **Pont sur canal des Pointus** : On devrait recevoir d'ici la fin de cette semaine du bureau CFA les offres concernant ce nouveau pont. On pourra vous présenter cela au mois de mai.
- **Téléphonie** : La téléphonie IP a été introduite à la commune. Comme vous l'avez vu, vous n'avez plus qu'un seul numéro pour atteindre les collaborateurs et autres services. Cela devrait bien tourner.
- **Travaux anti-érosion de la Grande Cariçaie** : Ce n'est pas des investissements, car ce n'est pas nous qui les finançons. Le groupe de travail aidé par les bureaux d'ingénieurs Aquavision et MFR sont en train de chercher les meilleures solutions afin que ces ouvrages soient pérennes et efficaces. On pense maintenant à mettre des barrages à 20 mètres du bord afin que la roselière repousse jusqu'à ces 20 mètres. Ce sont les bureaux d'ingénieurs qui font tous ces tests. Rien ne sera fait avant 2025. Cela représente 725 mètres de long avec 5 poteaux par mètre de 7 mètres de long.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

• **Les routes communales :**

- **Roche-Burnin** : on rouvre en fin de semaine. C'est un très beau projet, tant au niveau de la qualité du travail que de l'efficacité de l'entreprise. On a la chance d'avoir la visite d'un ancien de l'exécutif de Châbles qui suit de près le chantier. Cela fait plaisir de voir des gens investis. Donc Roche-Burnin, cela se passe très bien et c'est terminé en fin de semaine.
- **Pré-de-la-Vigne** : c'est un gros chantier qui concerne 107 habitants. Donc cela impacte pas mal de monde. L'idée est que le projet se déroule sur 3 mois. Il débute le 15 avril et se termine fin juillet, avec 3 jours d'interdiction de circuler. Il y a eu une présentation le 7 mars. On a pu expliquer le déroulement d'un tel chantier. J'ai vécu personnellement une fois un chantier où un matin j'avais la pelleteuse devant chez moi. Je trouve intéressant de pouvoir associer la population touchée par ces travaux, tout en sachant que dans un chantier il y a des imprévus. Je ne vous refais pas la théorie du sous-sol de Cheyres. J'espère que quand on ouvre, on trouve pas un cimetière. Par expérience, à Lausanne sur le chantier du tram on est tombé sur des tombes.
- **Zone 30** : c'est un vieux projet qui est toujours là. J'ai eu la juriste cantonale au téléphone, elle a promis fin février les documents qui vont bien. Je rappelle qu'il y a une opposition, un habitant de Crevel et je rappelle qu'il y a 3 zones : Ecole – Pointus – Crevel. Je l'ai planifié de juin à août.
- **Crevel (limite Yvonand)** : le projet a été validé. On attend le permis de construire, pas pour la route, parce qu'on reste dans le gabarit de la route, mais pour l'eau potable, car on a un boucllement d'eau. Cela a été validé.
- **Concept parking** : les horodateurs sont commandés, ils vont être livrés. On attend encore le règlement signé, après il y a encore un délai pour faire valider la signalisation. Mais on voit bien qu'on va être assez sollicité de la période avril à juin.
- **Assainissement éclairage public** : il a été validé et va donc passer d'orange au vert sur le slide.

• **Le réseau d'eau potable :**

- **Recherche de nouvelles re-sources** : il y a eu une première recherche avec un joli article dans La Broye, je remercie Fabien qui m'a remplacé durant cette visite très intéressante avec un sourcier et Rémy Gaillard. Là maintenant, l'idée est de regarder avec le Canton, regarder la documentation au niveau cantonal sur notre sous-sol. Il y a une deuxième planification. Je tiens à dire que c'est pas parce que maintenant on fait ces recherches que tout à coup cela va jaillir. Le processus est extrêmement long. Ce qui est rassurant, c'est que nous avons trouvé un volume d'eau intéressant. Mais de là à découvrir de l'eau avec un sourcier, de faire contrôler la qualité, etc., je vous assure que le processus est long, mais nous avons la volonté d'aller chercher de l'eau et je remercie Fabien pour son implication.
- **Bouclage Pré-de-la-Vigne** : je l'ai dit tout à l'heure, c'est dans le cadre du même projet. Le but est de faire le bouclage et de réparer les conduites qui fuyaient.

- **Bouclage de Crevel** : le projet est lié au projet de route de tout à l'heure. Les habitants pourront voir ça cet été avec aussi un renforcement de la défense incendie.
- **Bouclage Vaularbel** : c'est Vaularbel 17 ici. On aimerait faire une enquête publique en décembre de cette année. C'est quelque chose de bien avancé. C'est le petit bras mort qu'on a sur le bas de Vaularbel et là il faut absolument que l'on amène de l'eau de qualité.
- **Etude de faisabilité Raccordement des sources** : Pour ceux qui sont venus au Réservoir, et je les en remercie, il y avait pas mal de monde, la législation nous oblige à faire passer les sources de Vaularbel dans un UV et qu'il soit contrôlé au niveau de la turbidité. Donc il y a un raccordement des sources de Vaularbel, pour ceux qui connaissent le village, jusqu'au réservoir. Mais là on en est à l'étude de faisabilité, je reviendrai vers vous avec une demande de crédit par la suite.
- **Le réseau d'eaux usées** :
 - **Mise en conformité secteur Moulin** : c'est dans le cadre de la pollution du ruisseau du Rochaudon. C'est dans le dernier secteur et assez complexe. Les propriétaires sont au courant de ce qu'ils doivent faire. Mais on a demandé une vision globale pour essayer de les aider aussi. C'est pas simple de se raccorder à ces routes.
 - **Contrôle et mise en conformité secteur Caravaning** : souvenez-vous : 50 % contrôlé et 20% non-conforme. Je remercie là Stéphane Rey et Fabien Monney, dans le cadre de leur rencontre annuelle avec l'association du caravaning, qui sont moteur, ils ont envie de nous soutenir. Et c'est une très bonne chose de les avoir avec nous dans cette aventure.
 - **PGEE** : Stéphane en a parlé, on a mis en séparatif le réseau d'eau claire - eaux usées sur le côté de la ferme communale, la crèche. Et il nous reste un bout de séparatif qu'on va faire en septembre. En raison de grosses charges de travail, on va faire ça en automne.
 - **Crues - analyse du fonctionnement et des installations** : le 14 mars, on a une grosse séance de travail, c'est analyser le fonctionnement des installations. A un moment donné, les gens nous l'ont expliqué, il n'y a personne de l'Exécutif qui vit Sous-Gare et ils en ont un peu marre. L'élément déclencheur, c'est quand on leur a coupé les eaux usées. On le sait tous, aller dans un ToiToi c'est pas évident. Là l'idée c'est vraiment de faire une analyse avec une entreprise spécialisée de ce qu'on peut faire. C'est compliqué de se dire : "tiens pourquoi le réseau n'est pas étanche ?", donc il faut qu'on analyse à la fois l'état des conduites, et aussi voir le fonctionnement ou voir comment il pourrait fonctionner pour essayer de faire fonctionner au mieux, en cas de crue, nos installations.

M. Stéphane Delley

- **Toilettes sèches** : pour répondre à l'intervention de Dylan : une vision locale a eu lieu avec Mme Janine Grandgirard au sujet des toilette sèche la semaine dernière. Je suis en train de ficeler le dossier pour le présenter à mes collègues. Cela devrait se faire d'ici avril-mai.
- **Rénovation des passerelles** : Je vais vous faire un petit point de situation pour la rénovation des passerelles. C'est un sujet un peu chaud et il y a beaucoup d'attente de la population. C'est pour cela que cela serait bien si vous pouviez aussi faire suivre à la population. Les passerelles existantes ont été posées en 2012 par la protection civile. Elles ont donc 12 ans et ont bien vécu, pour un total d'environ 455 mètres. Il y a eu des dégâts importants lors des crues de juillet 2021. On les a remises en état comme on pouvait, à moindre coût. Et comme vous le savez, il y a également eu des dégâts lors de la crue de décembre 2023. D'autre part, certains tronçons commencent à être érodés et nous voulons profiter de cela pour refaire. Il y a le tronçon 1 d'une quarantaine de mètres et le tronçon 2 d'une vingtaine de mètres. Nous avons fait une demande pour avoir 3 variantes pour se faire une idée de ce que cela va coûter. La variante 1 est une remise en état à minima, une variante un peu urgente, si on veut faire quelque chose ces prochains temps. La variante 2, vous le verrez plus tard, coûte un peu plus chère, l'idée c'est de remplacer ce qui est déplacé ou cassé, mais de laisser ce qui est toujours debout. Et la variante 3, c'est la grosse variante, qui, vous le verrez après, coûte extrêmement cher, c'est de tout remplacer. La variante 1, comme dit avant, c'est la variante urgente, on voit bien sur le coin, il y a le coin des passerelles qui s'est déplacé. Donc cette variante c'est de reprendre ce qu'on peut et de reposer sur place. Il y a aussi le petit coin de l'escalier qui est endommagé, c'est pas vraiment le but recherché, mais on voulait cette variante. La variante 2, qui paraissait sur le principe la meilleure, on a le remplacement des passerelles existantes endommagées par de nouvelles passerelles, sur un total de 170 mètre linéaires et l'équipement des 2 nouveaux tronçons que je vous ai parlé avant, soit un total de 60 mètres linéaires. Et la variante 3, donc dans l'idée c'est de tout remplacer et aussi l'équipement

du nouveau tronçon soumis à l'érosion. La variante 1 on est à peu près à CHF 30'000.00, la variante 2 à peu près à CHF 240'000.00 et la variante 3, on passe tout de suite à un montant bien différent, on est à peu près à un demi-million. Donc c'est environ CHF 1'000.00 le mètre linéaire, si on veut un petit peu comparer. Ce sont des gros chiffres, mais bien sûr c'est une estimation on n'est pas à quelques milles près, mais c'est pour avoir une idée. Donc on en a causé avec mes collègues, on a dû un petit peu batailler. C'est une décision qui n'est pas simple, parce qu'il y a beaucoup de demandes, le gens aiment se balader là-bas, même ceux qui viennent en vacances, ils adorent promener les chiens, tout ça. Mais on a décidé de rien faire cette année, parce que les 3 variantes ne nous plaisaient pas forcément, et il y avait surtout une variante qui a été un peu oubliée c'est l'idée de reculer les passerelles pour éviter les crues à venir, parce qu'il y en aura sûrement d'autres. Le problème avec cette solution, c'est qu'une mise à l'enquête doit être faite, cela prend du temps et, comme Philippe l'a dit tout à l'heure pour les travaux pour l'érosion qui ne vont pas être faits cette année, mais repousser à l'année prochaine, cela serait un peu bête de faire ça cette année sachant qu'il n'y a pas ces travaux qui seront faits et donc qu'il n'y a aucune protection. C'est un peu embêtant, mais il faudra dire aux gens que c'est comme ça et qu'il faudra prendre leur mal en patience. Autre chose, l'idée est de prendre la commission des petits ports dans le projet. Ils sont bien impliqués dans pas mal de chose et cela serait bien de faire un tour de table et d'avoir des idées. Et bien sûr aussi la Grande Cariçaie qui doit être impliquée. Sans eux, on ne peut rien faire. Et il faut aussi savoir que c'est un endroit où l'on ne peut pas faire comme on veut. Les travaux doivent être faits entre octobre et mars. Comme sur le principe, cette année on ne ferait rien, ces prochains temps on va essayer de se bouger pour partir soit à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Et chose dont je n'ai pas parlé : la PC serait peut-être une solution, à voir ce que l'on va décider.

M. Christian Cornioley précise avoir été interpellé par des habitants de Crevel qui utilisent beaucoup ces passerelles. Il y a donc un report. L'inquiétude est que cette route n'est déjà pas très sécurisée. De ce fait, la commune a eu l'autorisation de mettre en place une signalisation spécifique pour la période estivale qui indiquera "Attention piétons" à 4 endroits pour réduire le risque.

Mme Mary-Ann Hayoz

Néant.

M. Bernard Pochon

- **Pumptrack** : le manque de neige et la météo clémente de cet hiver a permis aux enfants et aux moins jeunes de profiter de l'installation du pumptrack. Vu la fréquentation, c'est une expérience à renouveler !
- **Padel tennis** : les travaux de rénovation des terrains de tennis et la construction du terrain de padel touchent à leur fin. Si l'inauguration a lieu le 22 juin, les infrastructures seraient normalement ouvertes début avril. Et n'oubliez pas de vous inscrire au repas de soutien du tennis le 20 avril.
- **Jumelage** : A 1 an du 25^e anniversaire du Jumelage, vous ne pouvez pas manquer la prochaine assemblée ce jeudi 14 mars à 19h30 ici même. Informations et questions sur le 25^e lors de cette assemblée, alors venez nombreux.
- **Manifestations** : Ne manquez pas non plus les prochaines manifestations : les dernières représentations de la Troupe du Vieux Pressoir le week-end prochain, suivi par la Troupe des Castors qui présente Du sang dans le potage les 2 week-ends suivants ici dans cette salle. Et la jeunesse de Font-Châbles-Châtillon qui organise le traditionnel jeu des œufs le week-end après Pâques. On m'a dit également que le foot recommence ce week-end !!! Alors si vous ne voulez pas aller aux autres manifestations, vous pouvez toujours dire que vous avez le foot.
- **La commission «Bien vieillir dans la Broye»** s'est fixé 3 objectifs pour 2024 : premièrement, répertorier les offres dans notre région pour les seniors et les faire paraître sur un site national géré par Pro Senectute. Ainsi, les seniors, les proches et les administrations seront encore mieux informés des aides et des activités offertes à nos aînés. Deuxièmement, nous organisons une rencontre des commissions seniors de la Broye afin d'échanger sur les premières années d'activités, les expériences positives, mais également les domaines moins prioritaires. Cette rencontre se déroulera le 20 juin à Fétigny. Et enfin, une journée "Prévention des chutes" et "Equilibre en marche" sera organisée le 5 octobre à Aumont. Durant cette journée, des conférences, des activités et des tests seront proposés sur le thème de l'équilibre.
- **Commission seniors** : lors du Conseil général du mois de mai de l'année passée, je vous annonçais la création de la Commission communale des Seniors. Nous avons fixé 3 objectifs à atteindre la première

année : définir les buts et les actions, élaborer le concept communal «Senior+» et mettre en œuvre les premières actions. J'ai le grand plaisir aujourd'hui de vous annoncer que les 3 objectifs sont atteints. Le Concept senior communal paraîtra prochainement sur le site de la commune. Il a été approuvé lors du dernier Conseil. Les premières actions mises sur pied sont les marches et les après-midi jeux. Les rencontres se font par les cafés contact et les tables de bistrots. Merci aux restaurants qui jouent bien le jeu. Un service de transport TGV et une aide pour remplir sa feuille d'impôt sont également opérationnels. Merci à tous les membres de la Commission pour leur travail, mais surtout pour leur enthousiasme. Après la période de lancement, il est temps pour le Conseil communal de se retirer et de donner une vraie indépendance à cette commission. Ainsi, 2 nouvelles membres ont été nommées, Mmes Christel Rapo et Marie-Claude Grandmaison. Quant à moi, je quitte la présidence, mais peux participer aux séances avec voix consultative. Mme Christel Rapo reprend la présidence. Elle habite à Cheyres, est psychologue-psychothérapeute et vient d'installer son cabinet à Yvonand. Elle a spécialement étudié et travaillé le vieillissement et a l'habitude de collaborer avec des organismes tels que Pro Senectute. En 2024, seront également organisés des visites à domicile et des ateliers d'informatique. Toutes ces informations seront développées dans le prochain Cheyres-Châbles Info.

- **Tourisme** : La toute nouvelle Association Touristique de la Broye recense ce printemps les infrastructures touristiques et les projets de la région. Le but de ce travail est de donner les orientations sur les projets futurs et leurs implantations. En 2024, pour Cheyres-Châbles Tourisme, sont de retours deux manifestations touristiques : le marché artisanal fin juin et la balade gourmande à la mi-août.

M. Stéphane Rey

En complément d'une remarque de conseiller, concernant les bâtiments communaux qui sont un peu en souffrance, ce sont des remarques que je partage entièrement. Je reviens dans quelques minutes avec des mesures que je vous expliquerai.

- **Stand de tir de Cheyres** : ce bâtiment a été "cédé" à la Jeunesse depuis la fusion des sociétés de tir de Cheyres et celle de Châbles au début des années 2000, je ne sais pas exactement en quelle année, mais cela fait une vingtaine d'années. Là, on a également un bâtiment qui manque d'entretien chronique et qui menace de s'effondrer. Donc au niveau des priorités, on voit qu'on a des gens qui y vont régulièrement. On parle pas d'un problème d'eau là, mais d'un bâtiment qui risque de tomber sur les utilisateurs. Donc afin de relocaliser la Jeunesse et de revaloriser l'emplacement qui est cher aux habitants, le Conseil communal a lancé un petit projet.

Des photos montrent l'état du bâtiment.

Trois variantes ont été étudiées par le Conseil communal : la première c'est le démantèlement de la construction et retour à la zone agricole, on rase. La deuxième, c'est de faire un couvert à grillades, comme on l'a fait par exemple à la Crête de Châbles. Et la troisième variante c'est la valorisation de l'emplacement en reconstruisant une cabane simple. Je reviens avec quelques détails sur la simple cabane. La variante 3 a été choisie, les arguments sont qu'il existe de nombreux emplacements de grillade sur le territoire communal : plage, point de vue de la Crête à Châbles, la Sapinette et place de grillades du réservoir à quelques mètres en-dessous du stand de tir. La fermeture du local au moins sur trois côtés offrirait une protection contre la bise et le vent intéressante car l'emplacement est exposé et l'idée est de revaloriser un lieu de vie convivial pour la population avec cependant une offre différente de ce que l'on a l'habitude de faire. L'idée n'est pas forcément de faire quelque chose pour des grillades, parce qu'on a déjà une offre qui est assez intéressante sur l'ensemble du territoire communal. Pour avancer dans ce projet, le Conseil communal a décidé de mandater un bureau pour développer un projet avec les prestations suivantes : Développement d'un projet avec le Conseil, mise à l'enquête publique, afin d'obtenir des garanties quant à la faisabilité du projet. On est en zone agricole, donc il faut une autorisation spéciale. Et d'aller jusqu'à l'appel d'offres, ce qui permettra de venir devant le Conseil général avec un projet qui tient la route et d'éviter d'avoir des surprises. On voit les réflexions qui ont été faites sur le préprojet qui a été mené l'automne passé. L'idée est de valoriser des vues vers le lac et vers l'ouest, de se protéger des courants de bise qui sont récurrents dans le coin. L'idée est d'avoir quelque chose qui s'ouvre sur 3 côtés et d'avoir un local en accès libre, de fermer un local. L'idée est de faire un four à pizza ou quelque chose qui diversifie l'offre. On voit sur les croquis l'accès libre et sur la gauche en rentrant un petit local pour stocker du bois, sur la droite un local qui permettra d'avoir une table, etc. et qui serait fermé. L'idée est d'avoir également un petit point d'eau à l'extérieur. On a réfléchi à raccorder ce bâtiment, de le chauffer, mais les coûts sont disproportionnés. Le collecteur d'eaux usées est à plus de 100 mètres alors l'idée a été abandonnée.

- **MEP** : le mandat d'étude parallèle a été lancé. La première séance a eu lieu le 2 mars sous la forme d'un atelier avec le Conseil communal, le bureau organisateur et 2 représentants du Conseil général, il s'agit de Michael Carrard de la liste 1 et Jean-Christophe Sauterel de la liste 2. Tous les deux membres de la commission d'aménagement. Le travail a démarré et on s'attaque à ce projet durant les prochains mois.
- **Etanchéité** : nous sommes au courant de ces problèmes. Sur la grande salle de Châbles, le problème est partiellement résolu. Il y a des travaux qui ont été effectués. On a un petit manque d'entretien chronique, donc on sait ici qu'on a pas mal d'entretien à faire sur ces bâtiments. Sur l'école de Cheyres également, le problème est réglé. Ça a discuté au mois de décembre. On devait attendre que les nuits soient un peu plus douces, car les travaux qui devaient être effectués devaient être fait hors gel. Le phénomène n'est pas nouveau, je ne veux pas parler d'un héritage du passé, on sait qu'on a de gros investissements dans le futur qui doivent être faits sur les bâtiments : le toit de la grande salle de Cheyres, la salle ici de Châbles. Maintenant qu'on a les premières esquisses du MEP, avec une priorisation de projets, on pourra revenir vers vous, je pense prochainement avec des demandes de crédits.

Mme la présidente remercie les conseillers communaux pour toutes les informations. Beaucoup de réponses aux attentes ont été données.

12. Information du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente donne la parole aux présidents des commissions qui désirent s'exprimer.

Commission financière – M. Daniel Chanez, président

La commission financière veut l'élaboration d'un nouveau concept de droit de boucle pour le port communal. En effet, le modèle actuel fait prendre un risque à la commune d'un montant d'environ 6 millions qui est mis en garantie pour le port. Nous demandons depuis plusieurs années une nouvelle mouture du droit en séances internes avec le Conseil communal, ainsi nous demandons officiellement un nouveau concept dans les plus brefs délais.

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez, président

Un dossier nous a été soumis en début d'année. Nous nous sommes réunis et cette semaine nous allons auditionner la personne. Donc les travaux vont bon cours.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président

Néant.

Commission d'avenir des Petits Ports – M. Sébastien Dumusc, vice-président

La commission s'est réunie le 26 février dernier, nous avons choisi des nouvelles variantes pour nos petits ports. Le dossier va partir au canton et on espère que cela ira mieux que les variantes d'avant. On est parti sur quelque chose d'un petit peu plus classique et maintenant c'est en attente.

Commission Seniors

M. Bernard Pochon a déjà donné des explications lors de sa prise de parole.

Groupe de travail sur la réflexion de la déchetterie – M. Denis Chanez

Suite au mandat qui nous a été confié lors du dernier Conseil général, le groupe s'est constitué de 7 personnes qui ont été nommées, et se sont portées volontaires, je les remercie d'ailleurs. Durant les travaux, nous avons constitué un groupe de travail. J'ai la chance de pouvoir diriger les travaux. Je remercie l'équipe. On s'est déjà vus à trois reprises et on va encore se voir une fois à la fin de ce mois et on a bon espoir de pouvoir envoyer les sondages dans le courant du mois d'avril. Donc les travaux sont en cours, merci à tous pour le travail.

13. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente informe qu'il n'y a pas de questions, propositions ou postulats en suspens. Si ce n'est la proposition de Florian Monney pour l'entretien et l'arrosage des terrains de foot qui est en cours auprès du Conseil communal.

M. Florian Monney, Conseiller général

Il a été parlé de toilettes sèches tout à l'heure. Si j'ai bien compris c'est pour la place de jeux derrière la grande salle de Cheyres. Réflexion : tout près de là, on a les toilettes de la salle de l'Etourneau, est-ce qu'il n'y a pas la possibilité de faire de ce lieu une toilette publique, qui serait bien entendu ouverte la journée seulement avec une serrure à minuterie. C'est pas un problème. Ça pourrait servir aussi de toilettes publiques pour les gens de passage, parce que je trouve quand même dommage de poser une toilette sèche alors qu'à 20 ou 30 mètres de là on a des toilettes qui sont installées. Je pense que cela serait assez simple, on fermerait bien sûr la porte de la salle et on laisserait la porte ouverte la journée. En plus, c'est proche du bureau communal, il y a quand même une certaine surveillance en semaine. Voilà c'est une réflexion.

M. Bernard Pochon, Conseiller communal

Il ne faut pas oublier que la salle de l'Etourneau est utilisée également durant la semaine entre autres par l'accueil extrascolaire et que l'on ne pourrait pas ouvrir les toilettes pendant les périodes de l'accueil extrascolaire, parce que c'est réservé pour cette activité-là et il faudrait prévoir le nettoyage à chaque fois lors de la transition. Juste comme info, mais on va regarder.

M. Florian Monney, Conseiller général

Je pense que ces toilettes sont pas hyper-utilisées, je pense qu'on doit arriver à combiner entre l'accueil extrascolaire et de temps en temps une personne de passage. Il ne va pas y avoir une colonne devant les toilettes.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

L'idée est aussi de combiner avec la pétanque. Il y a souvent des manifestations, des gens qui font des anniversaires par exemple. Alors l'idée c'est un petit peu de prendre tout ça et de mettre ensemble. Il y a eu des discussions avec la pétanque pour mettre tout ça ensemble.

M. Florian Monney, Conseiller général

Les manifestations de la pétanque sont probablement pas en même temps que les horaires de l'accueil extrascolaire j' imagine.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Non, mais j'ai pris note et je vais regarder ça.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général

J'aimerais dire un mot sur le MEP. Est-ce qu'il faut remplacer, si une de 2 personnes du Conseil général ne pouvait pas participer à une séance.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Non. C'est difficile de remplacer à la volée dans un groupe de travail si tu n'as pas connaissance des dossiers.

Mme Magali Chanez, Conseillère générale

Pour faire suite à ce qu'a dit Bernard sur le pumtrack, c'était vraiment super, ça a marché à fond et les enfants étaient heureux. Et puis du coup, je me suis demandée s'il était possible d'investir dans un de ces pumtrack démontable qui pourrait être utilisé de temps en temps à Châbles, de temps en temps à Cheyres quand c'est pas les périodes où on utilise le parking bien sûr. Ça veut dire peut-être ce mois-là. Et puis peut-être après le déplacer vers le terrain de foot quand il ne peut pas être ailleurs. Cela fait aussi suite à la proposition de Yves qui avait été acceptée. Je ne connais pas les coûts, pas les possibilités, je pense que le stockage, c'est pas tout simple, mais voilà je pose la question, car des enfants m'ont dit "ah cela serait trop bien d'avoir ça" alors je relaie.

M. Bernard Pochon, Conseiller communal

Alors j'ai pas regardé non plus pour en acheter un et combien ça coûtait. Il y a un problème c'est qu'on pourrait pas trop le laisser en permanence, puisque ça utilise les places de parc. Ça va bien quand il n'y a pas trop de manifestations, ni trop de tourisme. Donc là, il faudra aussi faire une pesée entre les coûts et les mois où il pourrait être utilisé.

Mme Magali Chanez, Conseillère générale

Avec un déplacement justement.

Mme Séverine Pillonel Pittet, Conseillère générale

Pour reprendre une question posée par Magali la dernière fois concernant les salles de classe, vu que là on est en mars, est-ce que vous y voyez plus clair, est-ce qu'il y a des changements. Parce qu'après en sera en mai à la prochaine séance du Conseil général et là cela sera trop tard.

Mme Mary-Anne Hayoz, Conseillère communale

On s'est vu la semaine passée avec Mme la directrice. On est en train de chercher une solution par rapport à ce qu'on a actuellement. Pas aménager je sais pas quoi dans un champ. On doit se voir maintenant avec Stéphane pour en discuter sérieusement. On a trouvé plus ou moins une solution, faut qu'on finalise avec Stéphane.

Mme Séverine Pillonel Pittet, Conseillère générale

Dans le but d'ouvrir une autre classe ?

Mme Mary-Anne Hayoz, Conseillère communale

De toute façon, on n'aura pas le choix, à un élève on doit ouvrir. Donc on va partir du principe qu'on va ouvrir.

M. Gérard Wyss, Conseiller général

M. Pochon, les gobelets réutilisables pour les bastringues, t'en es où avec ce projet ?

M. Bernard Pochon, Conseiller communal

Je ne peux pas encore te donner des informations là-dessus, mais tu en aura bien avant le marché de fin-juin, des renseignements.

Mme Magali Chanez, Conseillère générale

Au sujet des passerelles, si je ne dis pas de bêtises, les premières passerelles qui avaient été construites, c'était Cheyres-Châbles Tourisme qui avait mis ce projet en place. Et je me demandais si le financement pouvait maintenant être réfléchi avec l'Association Tourisme Broye ou c'est quand même une offre touristique qui peut être vue à plus large échelle que la commune de Cheyres-Châbles.

M. Bernard Pochon, Conseiller communal

L'Association touristique de la Broye n'a pas de fond pour subventionner un projet. Cela serait soit par la Coreb ou autre chose. Mais on peut chercher des sponsors, c'est une idée. Mais actuellement l'Association touristique de la Broye va surtout donner des directions dans quel nouveau projet, quelle nouvelle infrastructure il faut se diriger. Mais il n'y a pas de fond prévu par cette association actuellement.

M. Erwin Balliman, Conseiller général

Ça concerne la borne d'hydrante qui est devant chez moi. En 2018, j'ai signalé à la commune qu'elle perdait parce que c'était le seul endroit vert qui est devant la maison. Ils sont venus faire des analyses avec des appareils, mais y a rien qui s'est fait. Je dois quand même signaler que cette borne coule toujours. L'autre jour, il y avait une piscine autour de cette borne, alors est-ce qu'on pourrait enfin faire quelque chose.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Je prends note, j'étais pas au courant. Pour la petite histoire, on renouvelle 3 bornes chaque année par village par année et après on a des contrats de maintenance. Mais ce que j'entends c'est que la fuite n'est pas à l'hydrante même mais au sous-sol. On prendra ça en main. Ça sent le prochain succès !

Mme la présidente ajoute encore au sujet du courrier de la Préfecture de la Broye du 22 février 2024, concernant la Journée des Communes du district de la Broye que les personnes qui désirent y participer doivent s'annoncer jusqu'au 31 mai 2024 auprès de la préfecture.

M. Patrick Castioni, vice-président du Conseil général

Je prends juste la parole pour remercier la présidente. Le bureau a préparé un petit quelque chose qu'on va te remettre après.

Mme la présidente, chère Janine,

ton expérience, que ce soit en tant que Conseillère générale ou en tant que présidente est un grand atout pour notre Conseil général, je pense qu'on est tous d'accord sur ce point. Ton esprit critique a fait transpirer plus d'un Conseiller communal durant tes années de législature. En effet, tu ne te satisfais pas avec une simple réponse, mais tu attends des solutions concrètes. Tu es à l'écoute de la population, une qualité qui t'es largement reconnue dans la commune. En ce sens, nous te remercions pour ton année de présidence et c'est avec un grand plaisir que le bureau te remet un cadeau bien mérité.

De mon côté, je vous remercie pour mon élection. Un des buts durant cette année de présidence sera axé sur l'échange. L'échange au sein de notre commune, mais aussi au-delà des frontières de notre district. J'aimerais qu'on aille voir comment ça se passe ailleurs pour pêcher un potentiel d'idées pour reprendre dans notre commune. C'est toujours bien d'aller voir ailleurs et de voir comment ça se passe. Peut-être quelque chose qu'on n'a pas vu, quelque chose qu'on peut améliorer. Je vous transmettrai prochainement des informations à ce sujet et je me réjouis d'organiser cette journée-là.

Dernière chose, j'aimerais préciser qu'il y a aussi le sergent Laurent Jamois qui a été promu Lieutenant, comme ça, c'est dit, pas qu'il me tire les oreilles que je l'ai oublié.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la présidente** remercie les personnes présentes à cette séance. Elle remercie le bureau et souhaite à son successeur de passer de bons moments durant cette année de présidence.

Elle invite chacun à partager la verrée et clos la séance à 22h34.

Pour le bureau du Conseil général

La Secrétaire communale
Marlyse Dubey



Cheyres, le 25 mars 2024

La présidente du Conseil général
Janine Grandgirard



Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 27 mai 2024 à Cheyres.